

PROJET DE BUDGET 2022 DE LA MUNICIPALITE DE SION
PROPOSITIONS D'AMENDEMENT
Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fct	260.3636	Subvention aux organisations privées à but non lucratif / Aides au développement économique	950'000 (160'000)	860'000 (70'000)	- 90'000	<p>La rubrique 260.3636 augmente de 90'000 CHF pour des aides au développement économique comme l'interprétation du paysage urbain pour 60'000 CHF et Nexpo +20'000 CHF. L'année passée lors du budget 2021, il nous a été précisé que les actions promotionnelles, auparavant comptabilisées sous cette rubrique, ne devaient plus l'être car cela ne faisait pas sens de les mettre dans les subventions. De plus, pour être conforme au MCH2, elles devaient désormais être comptabilisées sous la rubrique 260.3130 « Prestations de services de tiers ».</p> <p>Quelle ne fut pas notre surprise en découvrant pour le budget 2022, que la rubrique 260.3130 enregistre une baisse de 18'500 CHF dont 10'000 CHF pour des actions de communication avec les commerçants et autres associations (???) alors que l'année passée on nous expliquait que les aides économiques allaient rentrer dans cette rubrique???</p> <p>À la suite de l'engagement du chef de service de ce dicastère, on nous a promis un</p>	PS	<p>Oui :2 Non :12 Abstention :1</p> <p>Besoin d'un budget pour effectuer des actions</p>	oui

						développement fort de la communauté des entreprises sédunoises autour du label Impulsion. Or force est de constater que ce démarrage n'a pas eu lieu puisque sur le site d'Impulsion nous dénombrons 25 entreprises adhérentes ce qui fait un total de ... 1 entreprise supplémentaire par rapport à 2020. Le COVID ne peut être la raison invoquée car des actions concrètes auraient pu être menées. Quelle est donc la réelle plus-value de ce label, des différentes actions promotionnelles ainsi que des aides au développement économique ? Ne sachant toujours pas où l'on va et comment on y va, nous proposons une diminution de 90'000 CHF pour revenir au budget 2021 de 70'000 CHF en attendant d'y voir plus clair dans toutes ces « envies » de développement.			
Fct	264.3637	Subventions aux personnes physiques	174'000	250'000	+76'000	<p>Au vu de l'utilisation entière du fonds en 2020, et de la limite de 10'000.- par projet en 2021, la CEU est d'avis que l'enveloppe totale pour les mesures de subventions pour l'efficacité énergétique doit être augmentée.</p> <p>Ce montant pourrait être pris en charge par la rubrique 264.4634 en compensation à court terme, mais devra dans tous les cas faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la réattribution d'un montant pour la rubrique 264.4510.</p> <p>La CEU déposera en outre une motion pour modifier le mode de calcul de soutien de la mesure « isolation thermique » pour être plus juste en fonction des typologies de bâtiments.</p>	CEU	<p>Oui :9 Non :0 Abstention :6</p> <p>La commission est favorable à des attributions. Elle relève toutefois que ce n'est pas un service autofinancé. Et qu'il s'agit de définir une politique plus complète sur l'attribution et l'utilisation du fonds.</p>	oui

Document de travail à l'usage du Conseil général

Dicastère 3 : Education & Culture

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fct	320.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	225600	190600	-35'000	Définir la politique culturelle de la Ville est une bonne idée. Externaliser le mandat (3132) et engager du personnel supplémentaire pour une tâche relevant de la responsabilité du délégué culturel en place est dispensable. On peut ici Voir l'exemple de la politique touristique.	UDC	Oui :1 Non :14 Abstention :0	Oui
Fct	320.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	225'600	280'600	+55'000	Le service de la culture de la Ville de Sion bénéficie actuellement de 1.5 EPT. Le budget 2022 propose d'embaucher un responsable de projet en CDD de (6 mois à 60%) en soutien à la création d'une politique culturelle pour Sion. Cette proposition paraît peu ambitieuse et nous estimons que Sion devrait se donner les moyens nécessaires pour se doter d'une politique culturelle en adéquation avec sa position centrale et son rôle de capitale suisse des Alpes. Cet amendement vise donc à augmenter la dotation en personnel du service de la culture et renforcer le poste de responsable de projet.	PS	Oui : 7 Non : 7 Abstention : 1 Partagé !	oui

Fct	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	3'414'000	3'434'000	+20'000	Depuis la rentrée 2021, les écoliers séduinois ne bénéficient plus de la possibilité de participer aux cours d'arts plastiques proposés depuis 43 ans dans le cabanon en bois sous le Scex. La Municipalité a en effet mis fin au subventionnement dont bénéficiait cette activité et mis fin au contrat qui la liait aux professeurs d'arts plastiques en tant qu'employeur. A la suite de cette suppression, une pétition rassemblant une 518 signatures a été remise au bureau du Conseil général. Par cet amendement, le groupe PS souhaite permettre le retour de cette activité appréciée par près de 80 enfants chaque année en lui accordant une subvention de 20'000.-.	PS	Oui : 4 Non : 8 Abstention : 3	oui
<p>Question : Pourquoi cette activité a été abandonnée ?</p> <p>Réponse : Il est à préciser que la ville de Sion n'a pas du tout décidé de supprimer les cours d'arts plastiques, mais elle a décidé de réorganiser et de mettre à jour ses prestations afin de ne pas prêter certaines sociétés/associations. En ce qui concerne ces cours, il ne s'agissait pas d'une subvention accordée mais bien d'une prestation communale.</p> <p>Dans un esprit d'égalité de traitement entre toutes les sociétés proposant au niveau séduinois des activités culturelles, sociales ou sportives, la ville a décidé de ne plus prendre en charge elle-même les salaires de ces monitrices d'arts plastiques ainsi que les travaux/frais administratifs inhérents.</p> <p>Elle continue cependant à soutenir ces personnes et leurs activités en leur mettant gratuitement à disposition un local dédié spécifiquement et exclusivement à ces cours, en transmettant et diffusant les informations concernant ces offres aux jeunes séduinois (flyers, agenda scolaire, ...) et en soutenant, par des subventions communales (chèques scolaires et aides culturelles communales), les parents inscrivant leurs enfants à ces cours.</p> <p>Il est à rappeler que des dizaines de sociétés séduinoises ne profitent pas de telles conditions et que la ville est attentive à une égalité de traitement entre prestataires d'offres pour nos jeunes. En conséquence, Sion continuera à soutenir les initiatives et les projets de ce genre tout en ne désavantageant pas d'autres associations, sociétés ou personnes privées proposant elles aussi des cours à de nombreux jeunes séduinois.</p> <p>Question : Est-ce que cette activité a-t-elle redémarré sous une autre forme ?</p> <p>Réponse : A ce jour, nous ne savons pas si les animatrices ont poursuivi leurs cours. La ville de Sion continue à leur mettre à disposition gratuitement les locaux nécessaires à l'exercice de leurs activités, mais la direction des écoles, qui est leur interlocuteur premier, n'a eu depuis une année aucun retour, ni demande d'aide ou de soutien de leur part. Il est à préciser que les monitrices offraient également par le passé des cours privés à d'autres institutions.</p> <p>Question : Si non cette activité pourrait-elle redémarrer avec ce montant de CHF 20'000 ?</p> <p>Réponse : Lors du dernier budget établi pour les arts plastiques, la montant total concernant les arts plastiques s'élevait à plus de Fr 32'000.- pour l'entier des prestations (salaires, charges sociales, fournitures de matériel, ...) en n'y incluant cependant pas la mise à disposition gratuite des locaux ainsi que les prestations fournies par le personnel de la ville (frais administratifs, de nettoyage, ...). Par rapport à ces dépenses consenties par la ville, il y avait environ Fr 10'000.- de participation des parents concernant l'inscription à ces cours.</p> <p>Il ne nous est pas possible de dire aujourd'hui si les animatrices d'art plastique sont en mesure d'offrir leurs prestations pour une somme de Fr 20'000.-, l'éventuelle future offre ne nous étant pas connue. Mais dans le sens d'une égalité de traitement avec toutes les autres sociétés de la ville, une prise en charge financière donc garantie de salaires, ainsi qu'administrative (organisation de l'entier des cours, de la publication en passant par l'inscription et l'encaissement) de la ville nous paraît être difficile à justifier auprès de tous nos autres partenaires offrant également de nombreuses prestations aux jeunes séduinois.</p>									

Fct	320.3637	Subvention aux personnes physiques	119'000	158'000	+39'000	<p>Selon la Loi cantonale sur la promotion de la culture (RS 440.1), les communes participent volontairement à l'aide aux études artistiques. Actuellement, la commune de Sion subventionne à hauteur de 6,6%/unité de cours les élèves des écoles reconnues par le canton, soit 200 frs/élève. Ce montant pourrait aisément passer à 10%, ce qui encouragerait les études artistiques et irait dans le sens prévu par la loi cantonale. Il faudrait ainsi ajouter 30'000 frs au budget prévu. Le montant supplémentaire entrerait dans l'aide octroyée aux familles qui en font la demande.</p>	Les Verts	<p>Oui : 14 Non : 0 Abstention : 1</p>	oui
Fct	320.3637	Subventions aux personnes physiques	166'829.50	211'829.50	+45'000.-	<p>Aujourd'hui, la municipalité participe à hauteur de 6,6% aux coûts des unités cours pour le Conservatoire et l'EJMA alors que la nouvelle loi cantonale propose la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40% à charge du canton - 20% à charge des communes - 7% à charge de la Loterie Romande - 33% à charge des parents <p>Cette somme permettrait de monter à 10% la participation de la municipalité et d'alléger quelque-peu la participation parentale.</p>	PDC	<p>Oui : 13 Non : 0 Abstention : 2</p>	oui
Inv	308.5040	Terrains bâtis Centre scolaire du Sacré-Coeur	400'000	480'000	+80'000	<p>Durant la dernière législature, il avait été question de pallier le manque d'arborisation dans la cour du Sacré-Cœur. Suite aux demandes répétées de notre groupe, nous proposons de réaménager la cour en l'adaptant aux spécificités des différents groupes d'élèves et en la « renaturant » quelque peu.</p>	Les Verts	<p>Oui : 6 Non : 9 Abstention : 0</p> <p>Volonté d'attendre les travaux du bâtiment administratif</p>	oui
Inv	308.5040	Terrains bâtis	8'450'000.-	8'650'000.-	+ 200'000.-	<p>Suite à la décision du CM du 20.08.20 concernant le réaménagement des cours d'école, notre amendement propose d'aménager l'une d'entre elles (au cours d'une rénovation prévue), de l'arboriser /la végétaliser et de la renaturer.</p> <p>Pour y amener ombre et fraîcheur. Pour offrir des espaces créatifs et d'exploration pour filles et garçons. Pour mener des projets pédagogiques de proximité en sciences de la Nature (PER) : observation directe, biotopes divers, jardinage,</p>	PS	<p>Oui : 7 Non : 7 Abstention : 1</p>	oui

						Pour qu'AcclimataSion s'installe au cœur des cours d'écoles citadines et minéralisées afin de favoriser le bien-être et l'apprentissage des élèves.			
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

Dicastère 4 : Affaires sociales

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fct	404.3130	Prestation de service tiers	108'700.-	93'600.-	-15'100.-	Incompatibilité avec la politique d'intégration et de naturalisation. Les projets idéologiques « Sion, Ville multiculturelle et semaine contre le racisme » ne promeuvent pas les valeurs assimilatrices et socio-culturelles de notre commune. Une réduction de 15'100.- invite à une meilleure gestion afin d'investir dans de prochains projets de culture locale symbolisant une vraie volonté d'intégration et non de communautarisme. Il s'agit d'inclure l'étranger. Le reste demeure de la sphère privée.	UDC	Oui : 1 Non : 13 Abstention : 1	oui

Dicastère 5 : Sécurité publique

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable

Document de travail à l'usage du Conseil général

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fct	601.3101	Matériel d'exploitation et fournitures	777'000.-	802'000.-	+25'000.-	Cette somme permettra de financer l'achat d'une dizaine de radars pédagogiques solaires afin, entre autres, d'accompagner la transformation des zones à 30km/h et de sensibiliser leurs usagers.	PDC	Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0 Une bonne chose. Il s'agit d'un début	oui
Fct	608.3119	Autres immobilisations	475'000.-	195'000.-	-280'000.-	Cette rubrique comprend l'achat d'un nouveau système de gestion des biodéchets et du matériel y relatif pour un montant de 280'000.- Le détail de ces coûts a été transmis par le Conseil municipal à la CEU : - Systèmes Twins : 90'000.- - Cartes RFID : 105'000.- - Petites poubelles vertes promotionnelles et sacs : 85'000.- Pour compenser ces dépenses, la municipalité introduit de nouvelles taxes proportionnelles sans adapter le règlement communal sur la gestion des déchets. Le groupe PDC demande par conséquent, à l'instar de la Cogest, que le Conseil général puisse étudier ce nouveau concept et donner son aval à un nouveau mode de financement avant sa mise en place.	PDC	Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0 Une fois le règlement adapté et approuvé, un crédit supplémentaire pourra être demandé.	oui
Inv	600.5010	Pistes cyclables et parcs à vélos	200'000.-	400'000.-	+200'000	A l'heure de la mobilité douce, la ville de Sion doit poursuivre et développer de manière significative ses pistes cyclables sécurisées. Ceci afin de permettre aux jeunes et moins jeunes Sédunois de se déplacer à vélo en toute sécurité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.	Les Verts	Oui : 10 Non : 1 Abstention : 4	oui
Inv	600.5010	Pistes cyclables et parcs à vélos	200000.-	300000.-	+100'000.-	Actuellement, la circulation reste toujours dangereuse sur certains tronçons de la Commune. Au-delà de la présence de routes cantonales, l'amendement permettrait de réaliser des travaux d'amélioration de certaines des pistes. CHF 200'000.00 paraissent faibles en	PLR	Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0	oui

						rapport au montant alloué à la réalisation d'autres routes (1'100'000)			
Inv	600.5010	Pistes cyclables et parc à vélos	200'000.-	500'000.-	+ 300'000.-	<p>Voici venu l'éternel amendement pour la création de pistes cyclables. PISTES et non pas BANDES cyclables.</p> <p>Que faire sinon hurler sur l'incapacité de cette Ville à faire de VRAIES pistes cyclables pour que, piétons, cyclistes et automobilistes y trouvent leur compte.</p> <p>Nous demandons expressément que cet amendement soit affecté à la SÉCURISATION DU TRAFIC cycliste. Sion n'a pas besoin de changer chaque année les parcs à vélo ni les stations de publilike mais de développer de vraies PISTES CYCLABLES CONTINUES pour rouler en sécurité au quotidien sans trous, sans bouches d'égout, sans ponts ni sous-voies interdits aux vélos.</p> <p>D'autres villes à la géographie bien plus complexe y sont parvenues. Pourquoi pas Sion ??? L'année passée nous votions un amendement de 400'000 CHF à une grande majorité mais force est de constater que nous pouvons revenir cette année avec un budget à revoir.</p> <p>Sans tomber dans la rubrique nécrologique, les cyclistes à Sion NE SONT PAS EN SECURITÉ or s'il y a bien une tache régaliennne de l'Etat, cela devrait être celle de la sécurité sur les routes.</p> <p>Certes, une initiative cantonale est lancée mais cela ne suffit pas. Comme pour le 30 km/h, Sion, capitale suisse des Alpes, DOIT montrer l'exemple sur la mobilité douce, l'attractivité touristique et la convivialité en centre-ville.</p>	PS	Oui : 6 Non : 7 Abstention : 2	oui
Inv	600.5010	Liaison Nord-Sud secteur Gare	200000	0	-200'000	Explications supplémentaires nécessaires quant aux montants d'études déjà dépensés et celles projetées	UDC	Oui : 1 Non : 13 Abstention : 1	oui
Inv	600.5010	Liaison Nord-Sud secteur Gare	200'000.-	100'000.-	-100'000.-	Le projet de liaison Nord-Sud dans le secteur de la Gare ne paraît pas avoir beaucoup avancé. Les négociations avec les CFF semblent difficiles au point que la coexistence d'une passerelle et d'un sous-terrain ne semble pas impossible, bien qu'absurde. Ainsi, s'il est nécessaire de créer cette liaison, la priorité doit être mise sur la	PS	Oui : 3 Non : 12 Abstention : 0	oui

						collaboration avec les acteurs impliqués et le choix d'une variante avant d'engager des montants supplémentaires sur ce projet.			
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fct	701.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	1'045,000	1'500'000	+455'000	Afin d'accélérer l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux ainsi que les mesures d'économie d'énergie des dits bâtiments.	Les Verts	Oui : 6 Non : 5 Abstention : 4	oui

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fct	850.3102	Imprimés, publications	5000	55000	+50'000	La communication au sein de la population sédunoise reste insuffisante au niveau de l'utilisation des parkings, récemment construits. Le montant amendé permettrait de fournir davantage d'informations aux citoyens afin de promouvoir la mobilité des parkings vers le centre-ville.	PLR		non
Fct	852.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation de Parcs et Jardins	1'876'400	1'956'400	+80'000	Les travaux attribués au service de parcs et jardins ne cessent d'augmenter. Comment se fait-il que leur nombre d'EPT diminue cette année ? Pour rétablir la balance et leur permettre de continuer à travailler dans de meilleures conditions, nous proposons de revenir à 18.6 EPT.	Les Verts	Oui : 5 Non : 9 Abstention : 1	oui
Fct	856.3634	Augmentation des cadences entre Uvrier et Sion	110'000.-	200'000.-	+90'000.-	À la suite de la suppression de la navette qui devait amener à la demande les habitants d'Uvrier vers la gare de St-Léonard nous demandons une augmentation des arrêts et des cadences des bus qui desservent la ligne Uvrier/Sion.	PS	Oui : 2 Non : 8 Abstention : 5	oui
									oui

Fct	860.3111	Machines, appareils et véhicules	268'000	10'000	-258'000	Urgence de désinvestir de l'aéroport qui passera bientôt en mains cantonales. En renonçant à l'achat de véhicules et machines nouvelles.	Les Verts	Oui : 5 Non : 9 Abstention : 1	
Fct	860.3132	Honoraires experts et spécialistes	295'000	100'000	-195'000	L'aéroport quittant prochainement le giron communal, la Ville peut et doit renoncer aux études pour le développement de l'aéroport, à la certification qualité et autres frais non absolument indispensables à son fonctionnement jusqu'à sa remise au canton.	Les Verts	Oui : 6 Non : 7 Abstention : 2	oui
Inv	852.5040	Aménagements espaces publics	800'000	1'000'000	+200'000	Il y a urgence. La ville de Sion doit absolument se donner les moyens d'arboriser notre cité pour protéger la population des importantes chaleurs de l'été et mettre en œuvre à plus large échelle le projet « acclimataSion » pour lequel elle fait office de « modèle » au niveau national.	Les Verts	Oui : 5 Non : 7 Abstention : 3	oui
Inv	852.5040	Place de la Planta	560000	200000	-360'000	Explications supplémentaires nécessaires quant au projet envisagé à laLe Planta	UDC	Oui : 2 Non : 8 Abstention : 5	oui
Inv	852.5040	Place de la Planta	560'000.-	400'000.-	-160'000.-	Le projet de la Planta a été mis en standby depuis plus d'une dizaine d'années. La majorité des Conseillers généraux actuels ne connaissent pas ce projet et il est opportun que ce dernier soit présenté au Conseil général, en particulier si, comme nous le pressentons, ce dernier nécessitera un crédit d'engagement.	PDC	Oui : 10 Non : 2 Abstention : 3	oui
Inv	852.5040	Place de la Planta	560'000.-	100'000.-	-460'000.-	Certes l'aménagement de la Planta 2020 et 2021 est éphémère, et coûteux mais il a eu le mérite d'insufler une envie de fraîcheur, de végétalisation et de convivialité sur cet espace minéralisé. Cependant, beaucoup de questions liées au contexte sont à éclaircir avant de lancer des études coûteuses pour son réaménagement. Quelles sont les contraintes du lieu ? Quelle procédure démocratique pour préparer les études ? Quelle place pour AcclimataSion ? Quels critères urbanistiques, sociaux, pédagogiques et écologiques privilégier ? Cette place historique riche d'un héritage diversifié demande une vraie concertation et des critères préalables – dont une procédure et des options – à définir en accord avec ses habitants et/ou	PS	Oui : 2 Non : 10 Abstention : 3	oui

						ses représentants ainsi les différents professionnels concernés (patrimoine, urbanisme, etc..). Avant donc d'investir CHF 560'000.- dans le réaménagement de la Planta, il semble opportun de proposer un véritable projet aux séduois.			
Inv	856.5060	Biens mobiliers Achats d'abribus et de parcs à vélos.	200'000	300'000	+100'000	Alors que plusieurs abribus séduois sont équipés de bancs et d'abris en cas de mauvais temps, un certain nombre d'entre eux sont uniquement signalés par un panneau en bordure de trottoir. Ces derniers sont loin d'offrir un confort minimum aux usagers des transports publics, en particulier aux personnes âgées. Dès lors afin d'assurer un minimum de confort aux personnes qui empruntent les transports publics, il semble important de consacrer un effort financier pour la réalisation d'abribus dignes de ce nom.	Les Verts	Oui : 9 Non : 1 Abstention : 5	oui
Inv	850.5290	Autres immobilisations incorporelles	850'000.-	500'000.-	- 350'000.-	Cet amendement ne vise pas à remettre en question la nécessité de faire des études concernant le quartier de Ronquoz 21, cependant le montant de 850'000 CHF pour le développement de Ronquoz21 à charge uniquement du budget 2022 est énorme compte tenu d'un budget global déficitaire. Nous proposons donc de décaler sur plusieurs années les dépenses pour les frais d'études concernant Ronquoz21 et de réduire de 350'000 CHF la facture pour 2022 puisque certains investissements peuvent attendre.	PS	Oui : 2 Non : 12 Abstention : 1	oui

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fct	900.3636	Subvention aux organisations privées à but non lucratif	323'000.-	343'000.-	+20'000.-	Le 1er tour de Romandie féminin fera étape à Sion le 8 octobre 2022. La Municipalité se doit de participer à cet événement, comme elle le fait déjà lorsqu'une étape du tour masculin fait escale à Sion.	PDC	Oui : 14 Non : Abstention : 1	oui